EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

FORMULAIRE

Service juridique du Secrétariat général de la CDIP, 11.9.2014

Reconnaissance suisse des diplômes d'enseignement, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité et des certificats des formations complémentaires

Nom/Prénom:
Rue: Code postal / lieu:
Téléphone / mobile: Courriel:
Date de naissance**:** Lieu d'origine:
Diplôme:
Canton:
Ecole suivie:
Dénomination actuelle
de cette école:
Nom de la filière suivie:
Titre exact (sur le diplôme):
Début de la formation (jj.mm.aaaa):
Date de la fin de la formation (jj.mm.aaaa):
Habilitation à enseigner au degré :
Habilitation à enseigner les disciplines :

Les documents indiqués ci-dessous sont nécessaires pour l'examen du diplôme:

- ☐ Photocopie du passeport ou de la carte d'identité
- ☐ Photocopie du diplôme définitif, du brevet ou du document de fin de formation qui vous habilite à l'exercice de la profession ou du certificat d'une formation complémentaire reconnue complet.

  Pour les diplômes d'enseignement du degré secondaire I et les diplômes d'enseignement des disciplines activités créatrices et manuelles et économie: attestation de la durée de la formation et copies des certificats de travail

Date:

Signature:

Remarque: toute demande qui ne sera pas présentée dûment signée et datée sera renvoyée à l'expéditeur.

Generalsekretariat | **Secrétariat général**
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

Procédure à suivre

Veuillez envoyer les documents suivants:

- demande par écrit
- documents indiqués dans la check-list
- quittance ou double du talon du bulletin de versement attestant le paiement de la taxe de chancellerie de CHF 150 en faveur de la
  CDIP / EDK / CDPE / CDEP
  Case postale 660
  3000 Berne 7
  Banque: UBS SA Suisse, 8098 Zürich (cp de la banque 80-2-2)
  BIC: UBSWCHZH80A
  IBAN CH54 0023 5235 9F50 2040 0.

Attention: La décision est délivrée dans une seule langue. Pour des traductions, veuillez contacter un bureau de traduction.

J'aimerais la reconnaissance en:

français

à l'adresse suivante:

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Mme Brigitte Eicher
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale 660
3000 Berne 7

Nous sommes à votre disposition pour toute autre information.
Courriel: eicher@edk.ch,
Téléphone 031/309 51 31 (lundi à jeudi de 7h à 12h)